GARANTIE LIMITÉE

Nous garantissons que ce produit est exempt de vices de matériaux ou de fabrication dans les conditions normales d'utilisation et d'entretien. Nous réparerons ou remplacerons, à notre discrétion, toute pièce ou tout produit défectueux couverts par la garantie limitée, sans frais dans un centre de service ou chez un concessionnaire agréé qui utilisera des pièces de rechange d'origine, sous réserve des restrictions et exclusions ci-dessous.

Période de garantie limitée. Nous garantissons ce produit à l'acheteur original à compter de la date d'achat au détail, pour la période applicable indiquée dans le tableau suivant. Les produits Husqvarna couverts par la garantie à vie limitée(indiquée dans le tableau suivant) sont garantis contre tout défaut de matériaux ou de fabrication du produit pendant la durée de vie du produit qu'établi par Husqvarna de façon raisonnable et en conformité avec les lois applicables. Cette garantie à vie limitée comme la garantie limitée s'applique seulement à l'acheteur d'origine est n'est donc pas transférable.

Éléments NON couverts. Cette garantie limitée ne couvre pas :

(a) Les pièces d'usure normale (les pièces et articles qui s'usent normalement à l'utilisation) y comprises, sans s'y limiter, les bougies d'allumage, les ampoules, les filtres, les lubrifiants, les cordons de démarrage, les courroies, les lames et les adaptateurs de lame sont couverts s'ils sont défectueux. Toutefois, si ces pièces doivent être remplacées simplement car elles ont usées, un tel remplacement n'est pas couvert par cette garantie, de même que les dommages dus à l'usure normale tels que l'abrasion des plateaux de tondeuse, les pneus percés par une source externe, la décoloration naturelle des matériaux de haute qualité, le ternissement et les dommages aux lames en raison du contact avec des éléments abrasifs, des rochers, des tiges ou tout autre objet.

(b) Dommages au moteur ou à un composant causés par une incompatibilité d'inclinaison ou de jauge du guide-chaîne, de la chaîne ou des pignons, par un affûtage inadéquat de la chaîne ou par des procédures d'entretien, réglages de tension de la chaîne ou habitudes de coupe inadéquats.

(c) L'équipement et les composants du système de contrôle des émissions, dans la mesure des règlements de l'U.S. Environmental Protection Agency (EPA) ou d'autres agences gouvernementales semblables. Ces équipements et composants sont couverts par une garantie de contrôle des émissions distincte fournie dans la trousse du manuel de l'utilisateur.

(d) Selon le produit, il ne bénéficiera d'AUCUNE GARANTIE ou la durée de celle-ci sera réduite, si le produit est utilisé à des fins commerciales ou locatives et, dans ces circonstances, cette garantie limitée est offerte à la place et remplace le régime de garantie prévu par la loi. Consultez le tableau ci-dessous.

(e) Les dommages, les défauts de fonctionnement ou les défaillances résultant de l'abus ou de la négligence des produits connexes ou un des points suivants.

i. Défaut de fournir ou d'effectuer les entretiens requis conformément aux indications dans le manuel du propriétaire.
ii. Abus, négligence, modifications, transformations, usure normale, mauvais entretien, utilisation d'accessoires non autorisés, manque de lubrification ou défaillance du moteur en raison de l'utilisation d'huiles qui ne répondent pas aux spécifications du fabricant de moteurs.
iii. Utilisation d'essence-alcool (carburant contenant de l'éthanol) contenant du méthanol (carburant contenant d'alcool de bois). L'utilisation d'éthanol E15 ou E85 n'est PAS approuvée pour les produits Husqvarna. L'utilisation d'éthanol E15 ou E85 cause d'importants dommages au moteur qui ne sont PAS couverts par cette garantie de Husqvarna. Remarque : L'essence-alcool (carburant contenant de l'éthanol), qui contient un maximum de 10 % d'éthanol (alcool de grains) est approuvée. Le rapport de mélange recommandé d'essence et d'huile est de 50:1 et est indiqué sur l'étiquette relative à l'huile Husqvarna et indiqué dans votre manuel du propriétaire.
iv. Les dommages causés par un carburant vieux, éventé ou de mauvaise qualité.
v. L'utilisation d'éther ou de tout autre liquide de démarrage.
vi. Nettoyage à la pression ou à la vapeur du produit.
vii. L'utilisation de bougies d'allumage autres que celles répondant aux exigences de performance en matière d'émissions indiquées dans le manuel du propriétaire.
viii. L'altération du régulateur de vitesse du moteur ou des composants d'émissions, ou faire tourner les moteurs au-dessus des spécifications et des régimes de moteur recommandés dans le manuel du propriétaire.
ix. L'utilisation de l'appareil sans boucliers ni protecteurs ou de dispositifs de sécurité de coupage modifiés, retirés ou mal installés.
x. Tous filtres à air retirés ou endommagés, saleté excessive, abrasifs, eau salée, humidité, corrosion, rouille, vernis, carburant usagé, ou toute réaction indésirable due à de mauvaises procédures d'entreposage.
xi. Des causes externes telles que des accidents ou d'autres actions ou evenements echappant au contrôle rasionnable de Husqvarna.

(f) Les défaillances dues à un montage ou un service de préparation avant livraison incorrect, ainsi qu'à des réparations effectuées par toute personne en dehors d'un centre de service agréé pendant la période de garantie.

(g) Pulverisateurs pompant ou pulverisant des matières caustiques ou imflammables.

(h) Poursuite de l'utilisation du produit après un probleme de fonctionnement initial ou une panne.

(i) Les unités vendues au préalable avec une date de fabrication supérieure à 12 mois ne seront PAS couvertes par une garantie relative aux batteries.
(j) Tondeuses autoportées, tondeuses a rayon de braquage zéro et tondeuses a gazon qui ont des batteries afin de démarrer : la batterie n'est pas sous garantie si la est déchargée.
(k) Achats auprès de scratch & dent et ventes d'anciens modèles incluant les unités vendues au rabais (directement de Husqvarna ou transférées d'un cessionnaire a un autre) : aucune garantie relative aux batteries n'est offerte sur les scratch & dent.
(l) Utilisation de tension inappropriées pour les batteries, les produits alimentes par batterie, les chargeurs de batterie, les produits électriques, les tondeuses robotiques, les stations de charge robotiques et les alimentations robotiques, ou ainsi que l'exposition de ces produits a des températures en dehors des spécifications du produit.

Vos responsabilités. Pour préserver vos droits en vertu de la présente garantie limitée, vous devez faire preuve de diligence raisonnable en matière d'entretien et d'utilisation du produit, y compris pour l'entretien préventif, l'entreposage, l'usage de combustibles et d'huiles tels que prescrits dans le manuel de l'utilisateur. Le défaut d'effectuer les entretiens requis conformément aux indications dans le manuel de l'utilisateur annulera cette garantie. Tout réglage (p. ex. du câble d'accélérateur ou des guides de courroie) après les quatre-vingt-dix premiers jours de l'achat et tout entretien préventif comme décrit dans le manuel de l'utilisateur ne sont PAS couverts par cette garantie. De plus, vous devez cesser immédiatement l'utilisation du produit lors d'une défaillance ou d'un dommage quelconque et envoyer le produit dans un centre de service agréé avant toute nouvelle utilisation.

CLAUSES D'EXCLUSION DE GARANTIE, LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ ET DROITS LIMITÉS. NOUS NE SOMMES RESPONSABLES D'AUCUN DOMMAGE ACCESSOIRE OU INDIRECT. VOTRE RECOURS EST LIMITÉ À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT DU PRODUIT OU DE LA PIÈCE, À NOTRE DISCRÉTION. IL N'EXISTE PAS DE GARANTIE EXPRESSE AUTRE QUE CELLE INDIQUÉE AUX PRÉSENTES. TOUTE GARANTIE IMPLICITE AUX TERMES DE LA LOI DE CERTAINS ÉTATS (GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER OU AUTRE) EST DONC EXCLUE, LORSQU'UNE TELLE DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ N'EST PAS PERMISE PAR LA LOI, ALORS DE TELLE GARANTIE IMPLICITE EST LIMITÉE À LA DURÉE DE LA PÉRIODE DE GARANTIE LIMITÉE APPLICABLE INDIQUÉE DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS. CERTAINES LOCALITÉS Y COMPRIS LA PROVINCE DU QUÉBEC NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, OU LES LIMITATIONS SUR LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE, DE CE FAIT, LES EXCLUSIONS ET LES LIMITATIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE VOUS DONNE DES DROITS SPÉCIFIQUES, ET VOUS POUVEZ AVOIR D'AUTRES DROITS LESQUELS VARIENT SELON VOTRE EMPLACEMENT.

Comment obtenir le service. Pour obtenir un service au titre de la garantie, vous devez envoyer le produit chez un dépositaire ou dans un centre de service agréé. Pour trouver votre dépositaire ou centre de service agréé le plus proche, visitez notre site Web et utilisez la fonction Localisateur de revendeur ou appelez au 1 800 487-5951 entre 8 h et 20 h (HNE). Tous les coûts de transport ou d'expédition du produit sont de votre responsabilité. Vous devez présenter une preuve d'achat (y compris la date, le modèle du produit et le numéro de série du moteur) à un dépositaire ou à un centre de service agréé pour obtenir le service de garantie. La preuve d'achat incombe exclusivement à vous. Vous pouvez enregistrer vos produits au moyen de notre site d'enregistrement du produit en ligne pour nous aider à assurer que vous soyez prévenu sur des informations importantes sur les produits. Cependant, l'enregistrement de votre produit n'est pas une condition du Service de la garantie.

www.husqvarna.com/us ou www.husqvarna.com/ca
2025

587 70 46 -02

Garantie Husqvarna® 2025		
Produit	**Grand Public** (personnel, utilisation domestique)	**Professionnel** (toute utilisation commerciale, professionnelle, agricole, institutionnelle ou à revenu de production)
Produits portatifs Professionels		
Série 500*	2 ans	
Tronçonneuses à essence série 300 et 336FR		
Batteries Pro (BLi100-Bli950x) (B140X, B220X, B330X) et chargeurs de batterie (40-C500X, 40-C750X, 40-C1000X4) (QC330, QC500, VI600F) et chargeurs sur rail		
Accessoires Pro LK BA101, BCA850, BR600, CA230, DT600, ECA850, ESA850, EX780, HA200, HA322, HA860, PA1100, RA850, SR600-2, TA850		
Découpeuse / Batteries et chargeurs Pace	1 an	
Produits à roulettes professionnels		
Tondeuses à pousser W500	2 ans	
Tondeuses à rayon de braquage zéro Z400	Les deux premières années, heures illimitées / 4 ans or 750 Heures	
V500 / Z500 / P500D Tondeuse Articulée	Les deux premières années, heures illimitées / 5 ans or 1500 Heures	
Appareils portables grand public/résidentiels		
Produits à piles 100/200/300 pour usage domestique et grand public, piles (BLi22, BLi30, B140) et chargeurs de piles (40-C80, QC250, QC80F)	3 ans	90 jours
Chauffe-eau portatif à essence série 100/400 grand public/résidentiel	2 ans	90 jours
Taille-haies, taille-haies à essence grand public/résidentiels série 300, souffleur 350BT/BF, 360BT		
Accessoires LK pour particuliers/résidentiels (HA322, PA310, ECA308 et TA320)		
Produits à roulettes pour particuliers et résidentiels		
Tondeuses autoportées résidentielles à batterie (à l'exception du W500)	3 ans**	Aucune garantie
Souffleuses à neige (Séries 100, 200, 300)	3 ans**	90 jours
Souffleuses à neige (série 400)	3 ans**	1 an
Tondeuses résidentielles (Z200, Z300, tondeuses autoportées articulées, tracteurs à gazon)	3 ans**	Aucune garantie
Tondeuses MZ	4 ans ou 400 heures	
Bennes basculantes, cabines à neige, épandeurs à pousser/remorquer, autres	2 ans	90 jours
Ensacheuses, systèmes de collecte, seaux, supports de pinces, kits de traçage	1 an	90 jours
Nettoyeurs haute pression / Aspirateurs	2 ans	Aucune garantie
Robotiques		
Toutes les tondeuses robotisées	2 ans	
Portail de clôture pour tondeuse automatique		
Système de charge solaire Automower / Moteur à balais de roue actif CEORA / Couche-câble	1 an	
Pièces & Accessoires		
Équipement Power Ascender, X-Com et C-Sync	2 ans	
Haches et hachettes en composite	Durée de vie	
Haches et hachettes en bois	90 jours	
Pulvérisateurs	5 ans /1 an sur pièces d'usure	
Pulvérisateurs, alimentés par batterie / Accessoires pour les pilotes commerciaux de la série P500	1 an	
Pièces, accessoires, EPI (équipements de protection individuelle) et jouets	90 jours	
Produits remis à neuf ou reconditionnés	30 jours	Aucune garantie

*Les appareils portatifs comprennent les tronçonneuses, les coupe-bordures, les débroussailleuses, les souffleurs, les coupe-bordures, les sécateurs électriques, les taille-haies et les taille-haies sur perche.

** La garantie de trois (3) ans ne comprend pas les composants garantis par d'autres fabricants. Veuillez consulter les informations de garantie supplémentaires sur ces documents pour connaître les couvertures de garantie ou les composants spécifiques.

Renseignements supplémentaires relatifs à la garantie – 2025

Batterie : Batteries au plomb uniquement : 180 jours. Batterie AGM - un (1) an.

Hache/hachette composite : la « garantie à vie limitée » est garantie pendant toute la durée de vie du produit ou pendant sept (7) ans après la fin de la production finale du produit, selon la première éventualité. La garantie à vie limitée s'applique uniquement à la hache/hachette composite. La gaine composite ou la gaine en cuir ne sont pas couvertes par la garantie.

Moteurs (4 temps) : déposer auprès du fabricant du moteur :
Briggs & Stratton garantit deux (2) ans
Honda ; Kawasaki garantit trois (3) ans à compter du 1/9/2017 et les moteurs Kohler ; série 7000 trois (3) ans à compter du 1/11/2017, sont garantis par le fabricant du moteur.

Moteurs : déposer auprès de Husqvarna Garantie :
Souffleuses à neige : cinq (5) ans.
Tondeuses autoportées, tondeuses à rayon de braquage nul : trois (3) ans.
Tondeuses à rayon de braquage nul avec moteurs Yamaha : trois (3) ans.

Tracteurs à gazon : le cadre, le châssis et l'essieu avant en fonte bénéficient d'une garantie limitée de cinq ans pour le consommateur.

Garanties à vie limitées : les modules d'allumage portatifs et les arbres de coupe-bordures bénéficient tous d'une « garantie à vie limitée ». La « garantie à vie limitée » est garantie pendant toute la durée de vie du produit ou pendant sept (7) ans après la fin de la production finale du produit, selon la première éventualité. Les scies à perche et les taille-haies à perche sont exclus de la « garantie à vie limitée » de l'arbre de transmission.

Nettoyeurs haute pression : Toutes les garanties sont fournies par Briggs and Stratton Power Products.

Plateaux de coupe pour tondeuses et tracteurs à rayon de braquage nul résidentiels :
Coque de plateau estampée renforcée en acier uniquement - garantie de trois (3) ans.
Coque de plateau fabriquée - garantie limitée de dix (10) ans. Limitée à l'acheteur d'origine et non transférable. Le remplacement est limité à un maximum d'une (1) coque de plateau. Les pièces et la main-d'œuvre sont incluses pendant la période de garantie standard du produit (voir ci-dessus). La main-d'œuvre est exclue après l'expiration de la garantie standard du produit. Les composants mécaniques ne sont pas couverts. Une garantie de dix (10) ans est garantie pendant dix (10) ans ou sept (7) ans après la production finale du produit, selon la première éventualité.

Garantie de location : Tous les produits portatifs (à batterie/électriques/à gaz) la période de garantie de location est de 90 jours.
Souffleuses à neige - la période de garantie de location est de 90 jours.
W436 et W448, entretien spécialisé du gazon, broyeur de souches, aérateur, déchaumeur, coupe-gazon, coupe-bordures, la période de garantie de location est d'un (1) an.
Tous les autres produits ne bénéficient pas d'une garantie de location.

Composants SmartControl (tondeuses de la série Z300) : les composants électroniques bénéficient d'une garantie limitée de quatre (4) ans. Comprend uniquement les composants SmartControl, le faisceau SmartControl et la poignée SmartControl.

Souffleuses à neige : La boîte de vitesses de la tarière en aluminium est garantie cinq (5) ans.
La turbine en fonte et la boîte de vitesses en fonte sont garanties dix (10) ans.
Transmissions : Hydro-Gear garantit la transmission pendant deux (2) ans d'utilisation par le consommateur, pièces et main-d'œuvre.

Transmissions : déposer auprès du fabricant de la transmission
Z200 - **Hydro-Gear** garantit la transmission pendant deux (2) ans d'utilisation par le consommateur, pièces et main-d'œuvre.
MZ - **Hydro-Gear** garantit la transmission pendant deux (2) ans.
Z500 - **Hydro-Gear** garantit la transmission pendant deux (2) ans, pièces et main-d'œuvre.
Z500X - **Hydro-Gear** garantit la pompe et le moteur de roue et/ou la transmission (ZT5400) pendant deux (2) ans, pièces et main-d'œuvre.
Souffleuses à neige et tracteurs : **Hydro-Gear** garantit la transmission pendant deux (2) ans d'utilisation par le consommateur, pièces et main-d'œuvre.

Transmissions : déposer auprès de la garantie Husqvarna
V500 - Pompes et moteurs de roue Parker - garantie de trois (3) ans, comme suit : **Husqvarna** garantit la première (1) année et la deuxième (2) année - pièces et main-d'œuvre. **Husqvarna** la troisième (3) année - pièces uniquement, pas de main-d'œuvre.
Z380 / Z400 - Transmission Parker HTE - garantie de trois (3) ans. **Husqvarna** garantit la transmission.
Tuff Torq - deux (2) ans.

Série Z400 : Garantie limitée de dix (10) ans - Coque de pont uniquement. Limitée à l'acheteur d'origine et non transférable. Le remplacement est limité à un maximum d'une (1) coque de pont. Les pièces et la main-d'œuvre sont incluses pendant la période de garantie standard du produit (voir ci-dessus). La main-d'œuvre est exclue après l'expiration de la garantie standard du produit. Les composants mécaniques ne sont pas couverts. La garantie limitée de dix (10) ans est garantie pendant dix (10) ans ou sept (7) ans après la production finale du produit, selon la première éventualité.

Produits Z500/Z500X/V500 : Garantie limitée de dix (10) ans sur le cadre Z500/Z500X/V500/le boîtier de broche en fonte Z500X/V500 uniquement et le bord d'attaque du plateau Z500X/V500 uniquement. Les composants mécaniques ainsi que l'usure ne sont pas couverts. Pièces et main-d'œuvre couvertes pendant la période de garantie. La garantie de dix (10) ans est garantie pendant dix (10) ans ou sept (7) ans après la fin de la production du produit, selon la première éventualité.